Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20260311-DELIB1627-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LOPÉREC

Date de convocation : **le 05 mars 2026**
Date d'Affichage : Le 12 mars 2026

2026-01-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 0
Votants : 13

L'an deux mil vingt six, **le Onze mars à 19 heures 30 minutes**
Le Conseil Municipal de la Commune de LOPÉREC
légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
sous la présidence de **Jean-Yves CRENN,** Maire de la commune.

Présents : SENGELÉ Aude, LANDRÉ Claude, LE PAGE Cédric, LE GUILLOU Maryvonne, ABILY Elisabeth, ARCHAN Stéphane LE REST Jean-Mathias, TOULLEC Bruno, COZIEN Sébastien, BOULIC Luce, CAER Marie-Jeanne, GONIDEC Eric.

ABSENTS : QUEFFELEC Alain, KERDILÈS Albert.

Procurations : Néant

Secrétaire de séance désigné : GONIDEC Eric

OBJET : Adhésion de Monts d'Arrée Communauté au syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou.

La compétence « Construction et gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service associé) » a été transférée à Monts d'Arrée Communauté par arrêté préfectoral du 25 avril 2024.

Le syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quilla au Faou, en cours de création, va porter la construction et la gestion du service public d'abattage du nouvel abattoir public du Faou.

La communauté de communes Monts d'Arrée Communauté a délibéré en conseil communautaire du 26 novembre 2024 pour adhérer à ce syndicat mixte.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20260311-DELIB1627-DE

Comme le prévoit ses statuts et conformément à l'article L.5214-27 du CGCT, Monts d'Arrée Communauté demande aux 12 communes membres du territoire communautaire de se prononcer sur cette adhésion.

L'accord est exprimé par la majorité qualifiée (2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou ½ des conseils municipaux représentant 2/3 de la population totale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Lopérec à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement à l'adhésion de Monts d'Arrée Communauté au syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou.

LE MAIRE

Jean-Yves CRENN